



conditions de renouvellement de cui

Par **chrystel95**, le **27/03/2011** à **20:15**

Bonjour

Une petite entreprise crée un poste, il embauche une secrétaire en CUI. Bénéficiaire du RSA, je suis éligible au contrat d'insertion. Cependant mon futur employeur m'a posé une question et je cherche la réponse, un cui est un contrat de 24 mois maxi, apparemment il me fait des contrats de 6 mois renouvelable. Au bout de 6 mois, si je ne suis plus titulaire du rsa, pourront ils quand même me renouveler mon contrat??